



## Association Porte de l'Isère Environnement

Parc de Fallavier  
2 Rue de la Buthière  
38090 Villefontaine

04 74 95 71 21  
contact@apie-asso.net  
[www.apie-asso.net](http://www.apie-asso.net)

SIRET 523 335 487 000 30  
Association Loi 1901  
N°: W382001517

Fédérée par :



### **Communiqué de presse de l'APIE et son atelier Osez l'vélo :**

Le 24 novembre 2022

#### **Aménagement de la Place Carnot à Bourgoin-Jallieu. La non prise en compte des cyclistes coûtera au contribuable**

**La Ville de Bourgoin-Jallieu a oublié de prendre en compte les cyclistes dans les travaux d'aménagement de la Place Carnot. Il semble nécessaire de défaire une partie des trottoirs pour la refaire correctement. C'est le contribuable qui payera.**

Les travaux d'aménagement de la Place Carnot sont quasiment achevés et il ne reste que des finitions à effectuer d'après l'article du Dauphiné Libéré du 22 novembre 2022.

Depuis presque cinq mois, l'APIE sollicite la Ville pour connaître la manière dont elle assurera la sécurité des vélos circulant de la Place vers la rue de la République. Courriers (copie jointe de notre lettre de juin 2022), emails, relances téléphoniques et questions posées en personne : aucune information ni aucune réponse à nos demandes d'une rencontre sur place n'a été reçue

L'APIE s'inquiète concernant la prise en compte des cyclistes sur 3 situations :

Premièrement, la ville semble avoir tout simplement oublié l'existence possible de cyclistes lors des travaux d'aménagement de la Place, alors que c'est une zone 30 avec, selon la réglementation, circulation des cyclistes dans les deux sens. Sur la Place elle-même, les vélos allant de la rue du Tribunal vers la rue de la République (nord > sud) peuvent éviter de prendre la chaussée dans le sens contraire de la circulation, ce qui serait dangereux (quatre tournants à 90°, véhicules sortant des places de stationnement, souvent sans visibilité et en marche arrière). Les cyclistes emprunteront le parvis, ce qui n'était probablement pas prévu.

Deuxièmement, notre association demande des précisions sur le traitement de l'intersection entre la rue du 19 mars et rue de la République (devant la fontaine de la Place du Château). Le cycliste est autorisé à circuler en contresens et se retrouvera au milieu de la chaussée, en face des véhicules tournant à gauche de la rue de la République vers la Place Carnot. En l'absence d'une signalisation claire, ces véhicules ne s'attendent pas à trouver un cycliste au milieu de la chaussée, devant eux, juste après ce tournant, d'autant plus que la ville a planté un arbuste qui réduit la visibilité. Selon nous, la largeur de la chaussée est insuffisante pour permettre aux cyclistes de croiser en sécurité une camionnette ou un camion de livraison en contresens.

Enfin, nous ne savons pas ce qui sera prévu pour sécuriser la traversée de la rue de la République pour les cyclistes qui continuent en face, vers le Passage Delaunay (pour suivre l'itinéraire cyclable vers le Jardin de Ville et vers Maubec le bas).

L'APIE craint qu'il sera nécessaire de défaire le trottoir et le jardin de la rue du 19 mars, afin d'élargir la chaussée pour permettre aux cyclistes de croiser en sécurité les véhicules arrivant en face (véhicules qui tournent à gauche de la rue de la République pour aller vers la Place Carnot), ou pour permettre aux cyclistes de rouler en sécurité sur le trottoir (actuellement impossible : terrasse de bistrot à gauche, jardin à droite).

#### **Référent APIE**

Thornton  
Christopher :

06 80 72 70 75